

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

Objet : Approbation de l'acquisition en VEFA de 20 logements sociaux situés dans la ZAC Charcot/Bergères à Puteaux – autorisation d'emprunt

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT – Monsieur Philippe LAUNAY - Madame Chantal LABORDA - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Gérard HUOT - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur Hugo DAPINO - Madame Catherine MORELLE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur René MICHAUX à Madame Laura REZGUI-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Frederic ROBERT

Etaient excusés :

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN
Monsieur Luc AIT AISSA

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment en son article R.331-1 ;

Considérant la réalisation de prêts PLAI, PLAI FONCIER, PLUS constructions vertes, PLUS FONCIER constructions vertes, PLS, PLS complémentaire, PLS FONCIER, à contracter auprès de Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement l'acquisition en VEFA de 20 logements sociaux en pleine propriété situés dans le lot 15 de la ZAC Charcot à Puteaux,

Considérant le plan de financement prévisionnel (TTC) ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'autoriser la souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt PLAI : 597 232 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 2,60 % (valeur février 2024 TLA – 0,40%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Prêt PLAI Foncier : 595 199€

- Durée du prêt : 80 ans
- Taux de période : 3,41 % (valeur février 2024 TLA + 0,41%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans

Prêt PLUS construction verte : 524 523 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 3,20 % (valeur février 2024 TLA + 0,20%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Prêt PLUS Foncier construction verte : 567 251 €

- Durée du prêt : 80 ans
- Taux de période : 3,41 % (valeur février 2024 TLA + 0,41%)
- Echéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans

Prêt PLS Travaux : 238 321 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 4,11% (valeur février 2024 TLA + 1,11%)
- Échéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Commission d'instruction : 140 €

Prêt PLS Complémentaire : 817 862 €

- Durée du prêt : 40 ans
- Taux de période : 4,11% (valeur février 2024 TLA + 1,11%)
- Échéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Commission d'instruction : 490 €

Prêt PLS Foncier : 856 770 €

- Durée du prêt : 80 ans
- Taux de période : 3,41 % (valeur février 2024 TLA + 0,41 %)
- Échéance : Annuelle
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité : Double révisabilité (DR) : en cas de variation du taux du livret A, variation du taux d'intérêts et du taux de progressivité
- Différé d'amortissement : 0 ans
- Durée du préfinancement : 30 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans
- Commission d'instruction : 510 €

Article 2 : D'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Résultat des votes : 27 voix pour

La délibération N° 10 est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOPTÉ
Pour **Extrait Conforme**
Le **Président,**

